

**COMMUNE DE CAMPUAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 FEVRIER 2024**

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 8  
Vote : Pour : 9 contre : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 9  
Date de la convocation : 21/02/2024  
Date de publication : 1/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

**Présents** : Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Jacques ABRIEUX, Christophe BARRIE, Vanessa GROS, Nathalie LELOUP et Mathieu PRADALIER.

**Représentée** : Adeline VERNHES par Vanessa GROS

**Excusés** : Guillaume GIROU et Aurélie DESMAZES

Guillaume DELBOUIS est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Subvention : demande de DETR/DSIL pour la requalification du quillodrome de Campuac**

Monsieur le Maire rappelle que depuis sa construction, il y a plus de 30 ans, le quillodrome de Campuac est le seul terrain couvert du département de l'Aveyron pouvant accueillir une manche des championnats départemental et national de quilles de huit.

Ce bâtiment qui accueille de nombreuses compétitions à l'année (corpo, mixte, championnat, amicaux...) a joué et joue un rôle primordial dans le développement du sport des quilles de huit en Aveyron, deuxième sport par le nombre de licenciés. Ce bâtiment est avant tout une aventure humaine fédératrice car au début des années 90 c'est tout notre village de moins de 500 habitants qui s'est mobilisé pour construire bénévolement cet édifice colossal de 7 000 m<sup>2</sup> de couverture.

Il est aujourd'hui nécessaire de procéder à des travaux de rénovation pour assurer la pérennité de ce lieu emblématique et singulier. Ces travaux ont pour objectif de remettre en état ce bâtiment, de le rendre plus vertueux, tout en améliorant l'usage, l'accessibilité, le confort thermique et acoustique.

Il convient de définir le plan de financement de ce projet et de demander des subventions auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'investissement local.

**- Coût total prévisionnel de l'opération H.T : 2 040 069,50 € HT**

PLAN DE FINANCEMENT :

- Subvention DETR/DSIL :	1 020 034,75 €
- Subvention Conseil Départemental :	500 000,00 €
- Subvention Région Occitanie	102 020,85 €
- Fonds de concours Communauté de Communes : Comtal, Lot et Truyère	10 000,00 €
- Autofinancement Commune de Campuac :	408 013,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour dont 1 procuration

- approuve le plan de financement,
- autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention relative à ce programme d'investissement,

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.  
Pour extrait conforme.

Guillaume DELBOUIS  
Secrétaire de séance



**Thierry GOUMON,**  
**Maire**

